

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

### INTERVENTIONS

#### 3 - Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Maire, de m'avoir reçue, au nom de notre groupe 'Cités', pour échanger sur les règles inscrites dans le règlement intérieur proposé pour cette nouvelle mandature. Vous avez pris le temps d'écouter et de comprendre chacune des propositions d'amendement que nous avons faites et cet échange a été constructif.

Vous avez intégré certaines d'entre elles dans ce règlement améliorant ainsi le fonctionnement de nos institutions locales. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chacune des propositions. Je citerai quelques points :

- la fourniture d'un planning indicatif des conseils sur 6 mois, nous avons bien compris que les dates inscrites seront des dates probables mais non certaines,
- une rédaction plus ouverte des règles du débat au sein du conseil,
- le maintien, en plus de l'enregistrement vidéo, d'un procès-verbal écrit pour faciliter les recherches ultérieures et, comme la loi l'exige, en permettre l'accès à tout citoyen dont les malentendants.

Par ailleurs, nous avons pris note de votre volonté d'impliquer les élus minoritaires plus en amont pour les projets structurants de la ville. Vous n'avez pas voulu inscrire dans le règlement que les dossiers d'audit et d'études nous soient fournis. Toutefois, votre invitation à une séance plénière la semaine prochaine montre votre volonté de partager davantage les informations susceptibles d'éclairer les décisions. Enfin nous avons apprécié de recevoir la convocation à ce Conseil avec les documents joints dès le jeudi 17 matin. Tout cela va dans le bon sens.

Mais, bien évidemment, vous n'avez pas tout accepté. Je reviendrai donc sur quelques points essentiels.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

### INTERVENTIONS

#### 3 - Règlement intérieur du conseil municipal

- Le calendrier des commissions précédant le conseil reste inchangé, le délai entre les deux reste trop court. Il ne permet pas aux groupes minoritaires d'intégrer à leur réflexion les réponses éventuellement apportées dans ces instances pour proposer des amendements consistants. C'est vraiment regrettable.
- Concernant le 'débat d'orientation budgétaire', nous demandons à disposer d'un bilan de l'état physique et technique de nos équipements et installations publiques ainsi qu'un bilan de leur taux d'utilisation pouvant justifier des extensions, rénovations ou constructions au regard de l'évolution de la démographie. Comment débattre sur les investissements sans ces informations ? Cette demande a été rejetée.
- Nous regrettons, également, que les propositions visant à améliorer la démocratie participative n'aient pas reçues de votre part un écho favorable. Nous proposons qu'un administré ou un représentant d'associations puisse poser une question orale en Conseil municipal et que la réponse apportée puisse être inscrite au PV. Ceci aurait vraiment permis de faire émerger de nouvelles idées et d'améliorer la participation citoyenne.

Enfin nous restons à la recherche de solutions pour établir une meilleure équité quant à notre visibilité dans les médias de la ville. Elle est limitée à ce jour à une prise de parole sous forme d'une courte tribune 5 fois par an dans le 'Magazine' (papier) de Viroflay. Or ce journal n'est plus le seul véhicule de l'information vers nos concitoyens : la page Facebook de la ville, tweeter, le Facebook-live sont autant de moyens utilisés par la municipalité pour atteindre les Viroflaysiens.

Comment permettre aux groupes minoritaires de s'exprimer à proportion équitable dans l'espace numérique ? A minima, il est indispensable d'améliorer notre visibilité sur le site de la ville.

D'autre part, vous acceptez de nous convier aux réunions de présentation des projets aux riverains, mais par contre, notre demande de pouvoir tenir une permanence chaque trimestre dans le local du marché a été rejetée.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020 INTERVENTIONS

### 3 - Règlement intérieur du conseil municipal

Enfin, la pandémie interdit au public d'être présents lors des conseils. Lorsque les CM étaient ouverts au public, une fois le conseil terminé, les personnes présentes pouvaient vous soumettre une question, cet échange était hors Conseil, ne donnait pas lieu à débat au sein du Conseil, n'était pas inscrit au PV. Tant que les conseils sont maintenus en vidéo, comment comptez-vous donner la parole au public? Les séances périodiques de Facebook-live ne peuvent remplacer des questions en présence de tous les élus.

En résumé, vous l'aurez compris, nous vous remercions pour les améliorations inscrites dans ce nouveau règlement intérieur **mais nous restons demandeurs d'autres avancées démocratiques, conformément à nos propositions de campagne qui se retrouvent dans le nom de notre liste puisque le « c » signifie « citoyenneté ».**

Voter 'POUR' signifierait que ce règlement intérieur répond à toutes nos attentes, **ce qui n'est pas le cas.** Voter 'CONTRE' irait à l'encontre des avancées qu'il contient, nous ferons donc le choix de l'ABSTENTION.